

TPE - PAIEMENT SANS CONTACT SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ !



QU'EST-CE QUE LE PAIEMENT SANS CONTACT ?

Le paiement sans contact est une technologie qui permet d'effectuer un paiement (de maximum 30 euros ou 3 580 FCFP par achat) entre une puce et un terminal de paiement distants de quelques centimètres sans insérer sa carte mais en la posant sur l'écran du TPE

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Il faut une carte équipée de la technologie «sans contact» : vous êtes clients Banque de Tahiti, vos cartes* VISA ont la technologie «sans contact» (voir le picto sur votre carte)
- il faut payer sur un TPE acceptant le «sans contact» : quelle chance, tous les TPE Banque de Tahiti acceptent ce type de paiement ! (voir le picto sur le TPE)

Pour effectuer un paiement sans contact :

1 - L'acheteur pose sa carte sans contact sur l'écran du terminal de paiement affichant le logo sans contact



(Attention uniquement pour des achats de 3.580 FCFP maximum)

2 - Un voyant s'allume, un bip retentit. En moins d'une seconde, le paiement est validé.

3 - L'acheteur récupère son reçu.

Et je peux aussi payer sans contact à l'étranger. Le plafond du sans contact carte varie en fonction des pays (entre 12€ pour la Pologne jusqu'à \$100 pour le Canada).

QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

Les **+** pour nos clients :

- Vous faites gagner du temps à vos clients avec le paiement sans contact
- C'est **gratuit** et intégré dans tous les TPE Banque de Tahiti et il n'y a pas de surcoût pour le client
- Technologie **sécurisée** *:

La puce présente le niveau le plus élevé de cryptographie	En cas de perte ou vol, au bout de 150 euros/jour, le code est exigé !	Mêmes garanties sur les transactions sans contact que sur les transactions classiques	Pas de vol de vos informations bancaires cryptées
---	--	---	---

BESOIN D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ ?

Contactez votre chargé(e) de compte

- pour des informations complémentaires
- pour vous expliquer en détail les **+** du sans contact



Plus d'infos sur www.banque-tahiti.pf



**Banque
de Tahiti**

* Voir sur <https://www.visa.fr/je-suis-particulier/paiement-sans-contact/securite>
Uniquement pour les cartes VISA des clients renouvelées depuis septembre 2016. Sinon possibilité pour les clients qui le souhaitent de demander une reconfession à titre payant.

Banque de Tahiti - S.A. au capital de 2 514 666 000 CFP - RC Papeete N° 6833 B - N° Tahiti : 030130 001 - LBOM n° 6 - Intermédiaire en assurances - assurance professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512 - 6 / R 512-14 et L512-7 / R512-5 et suivants du Code des Assurances - Siège social : 38, rue François Cardella BP 1602 98713 Papeete Tahiti Polynésie Française - la Banque de Tahiti appartient au Groupe BPCE - Décembre 2017